

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4565)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous demandons la suppression de la possibilité de prolonger le cadre juridique permettant de déclencher l'état d'urgence sanitaire. Ce régime existe depuis déjà presque deux ans. Or, nous ne pouvons nous accommoder de vivre dans des états d'exception permanents.